



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113410

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des professionnels de la kinésithérapie qui sont particulièrement inquiets du peu d'intérêt qui leur semble accordé à leurs missions et responsabilités. Ils rappellent qu'ils agissent sur toutes les couches de la société et entretiennent des relations privilégiées avec leurs patients. Aussi, le travail des kinésithérapeutes est-il très demandé par les patients et avec le vieillissement de notre population, les besoins seront multipliés. Les soins que prodiguent ces professionnels ont une dimension préventive non négligeable. Les masseurs kinésithérapeutes revendentiquent une revalorisation tarifaire, un tarif unique, une reconnaissance professionnelle et une protection de leur diplôme d'État contre les illégaux. Ils souhaitent un cursus solide pour les étudiants afin de valoriser la profession et d'obtenir une réelle reconnaissance du métier. Il lui demande sa position et si le Gouvernement entend répondre favorablement aux revendications de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113410

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7076

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)